



PrÃ©avis de rupture de contrat conventionnelle

Par Leclerc

Quel prÃ©avis dois-je donner Ã mon patron aprÃ©s qu'il est reÃ§u les papiers de la rupture de contrat conventionnelle par l'inspection de travail.merÃ§i de rÃ©pondre

Par pmtedforum

Bonjour,
Il convient de consulter la Convention Collective applicable dans l'entreprise, ce que vous pouvez faire gratuitement sur [url=http://www.legifrance.gouv.fr/initRechConvColl.do]legifrance[/url]

Par DSO

Bonjour,

L'indemnité de repas est de 8,25 ? à compter du 1er janvier 2009 si l'employeur fait partie des syndicats patronaux signataires de la CCN ou à partir du 08 mai 2009 s'il ne fait pas partie des signataires (cas le plus fréquent).

Cdt,
DSO

Par pmtedforum

Bonjour,
Je crois que ça diffère suivant les conventions collectives par exemple travaux public ou bâtiment...

Par DSO

Merci d'avoir rectifié, je suis parti un peu précipitamment sur la CCN du Bâtiment Haute-Normandie.

Cdt,
DSO